

M + F.
4/4/62

ARCHIEF
CEPES

3.1.4./2.

FORCE ET FAIBLESSE DES CHRETIENS SUR LE PLAN DE
LA POLITIQUE INTERIEURE

PROJET DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE.

I. Organisation politique

- 1) Dans votre pays, les chrétiens sont-ils groupés dans des partis confessionnels : au parti catholique ou protestant

Il n'existe plus, en Belgique, de partis confessionnels. Le protestantisme, peu répandu, n'a jamais cherché à s'exprimer sur le plan politique. Par contre, depuis la moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à la guerre de 1940, les catholiques s'étaient groupés, traditionnellement, en un parti confessionnel, dénommé "parti catholique", dont les caractères et l'évolution seront décrits ci-après. Malgré cette forte tradition, l'après-guerre ne vit pas renaître le vieux parti catholique.

- 2) Sont-ils groupés en fait dans un parti qui tout en se déclarant déconcessionnalisé et indépendant de toute église, met au fondement de sa politique le respect chrétien de la personne humaine? Ex. : le Parti social chrétien

Dès 1945, l'immense majorité des Chrétiens et une minorité de non-chrétiens se sont groupés en une formation déconcessionnalisée qui met au fondement de sa politique les principes personnalistes hérités du Christianisme. L'ancien parti catholique fédérait sous le signe confessionnel des associations politiques bourgeoises, ouvrières et agricoles développant chacune leurs aspirations sociales et économiques propres. Au sortir de la guerre, le lien confessionnel qui résultait des anciennes luttes scolaires parut aux Chrétiens, à la fois dépassé par l'évolution des esprits et insuffisant pour répondre à l'aspiration générale à une reconstruction de la civilisation occidentale.

./..

Le parti social chrétien, renonçant au confessionnalisme, a adopté une base unitaire sur laquelle il ambitionne de grouper autour d'un programme de bien commun les citoyens sans distinction de religion, de classes ni d'intérêts. Son programme, axé sur l'épanouissement de la personne humaine, l'institution familiale et le pluralisme, et largement inspiré de la doctrine sociale des Encycliques, lui assure une vigueur doctrinale dans laquelle il faut voir la raison essentielle de son unité.

3) S. répartissent-ils entre divers partis et refusent-ils d'adhérer à d'autres?

Les développements qui précèdent expliquent la persistance depuis sept ans, d'une formation politique unique des Chrétiens. Les cadres vigoureux du parti social chrétien, l'équilibre de sa doctrine, la conscience des valeurs qu'il incarne en face du communisme ont réduit au minimum le jeu des "masses flottantes". Il y eut certes l'une ou l'autre tentative de formations dissidentes. Citons, depuis 1945, l'Union Démocratique belge, également déconfessionnalisée, avec un programme analogue au travaillisme anglais et, en 1949, le parti indépendant, de tendance bourgeoise et conservatrice. Ces partis n'ont pas dépassé l'épreuve d'une élection. Le scrutin de 1950 ne connut aucune dissidence.

4) Raisons expliquant cette situation de fait (dogmatiques, cléricales, historiques, sociales, etc...)

La raison essentielle de cette situation de fait git dans le sentiment qu'ont aujourd'hui les Chrétiens et des non-chrétiens de l'union nécessaire de tous ceux qui, catholiques ou non, veulent opposer au Marxisme les valeurs sociales chrétiennes.

L'histoire politique et sociale du pays explique également l'évolution constatée. A l'origine de son indépendance, la Belgique ne connut pas de partis. L'accord.

réalisé entre les Belges sur la Constitution libérale de 1831, qui paraissait régler définitivement le régime des libertés, permit pendant 10 ans aux électeurs censitaires de voter pour des noms et non pour des listes.

Les divergences que fit naître bientôt entre Catholiques et non-catholiques l'organisation de la liberté scolaire, furent à l'origine du parti libéral, fondé en 1846. Les premiers libéraux étaient souvent chrétiens et pratiquants, mais ils n'admettaient pas l'initiative et l'influence de l'Eglise dans l'organisation de l'enseignement, et ils tenaient l'école publique et neutre comme seule apte à assurer la liberté des consciences.

En face des Libéraux, les Catholiques, attachés à la hiérarchie de l'Eglise, défendirent le pluralisme scolaire et ne reconnaissaient à l'enseignement public qu'un caractère supplétif. Le raidissement des attitudes donna naissance au combat du cléricisme et de l'anti-cléricisme, celui-ci constitua la seule et intransigeante barrière entre les bourgeois censitaires qui formaient le corps électoral; pour le surplus, Libéraux et Catholiques se trouvaient complètement d'accord sur les principes du Libéralisme économique et ses applications sociales.

Le parti catholique naquit au milieu du XIX^{ème} siècle de la Fédération des Cercles Catholiques, conservateurs et paternalistes.

Le parti libéral, dirigea le pays jusqu'en 1884. Les outrances qu'il commit en 1879 dans le conflit scolaire lui fit perdre en 1884 la majorité au profit du parti catholique qui la conserva jusqu'en 1914.

Libéraux et Catholiques n'échappèrent cependant pas à la force montante du mouvement social. Dès avant l'avènement du Socialisme, des Libéraux progressistes battaient en brèche les conceptions manchestériennes dominantes. Aux élections de 1892, le parti socialiste, apparaissant sur la scène politique, enleva 27 sièges au parti libéral. Armé d'un programme de conquêtes sociales, il porta l'essentiel de son effort vers

l'obtention du suffrage universel. L'encyclique "Rerum Novarum" donna de son côté une impulsion irrésistible au mouvement de la démocratie chrétienne dont les premières figures politiques furent Henri Carton de Wiart et Jules Renkin. Il faut souligner ici l'influence prépondérante qu'exerça la démocratie chrétienne sur le Gouvernement homogène catholique; celui-ci réalisa en trente ans un programme social qui mit la Belgique à l'avant-plan de l'effort pour la libération de la classe ouvrière.

Après la guerre de 1914-1918, la Belgique, dotée en 1919 du suffrage universel, connut un régime d'alliance politique des Catholiques et les Libéraux, quelques formules d'Union nationale et une expérience démocrate chrétienne-socialiste en 1925.

La naissance de la démocratie chrétienne et l'éveil du sentiment flamand avaient affecté diversément la structure conservatrice et bourgeoise du vieux parti catholique. Un parti démocrate chrétien autonome exista de 1894 à 1914. Un parti nationaliste flamand, composé de catholiques, envoya des élus aux Chambres de 1919 à 1937. Le parti catholique, à défaut d'unité structurelle, adopta sous le signe confessionnel la forme fédérative déjà décrite, qui lui permit d'allier en son sein les organisations bourgeoises, ouvrières et agricoles. Les efforts louables s'appliquèrent à le doter d'un programme qui lui permit de jouer son rôle jusqu'à la guerre.

Le renouveau politique et social de l'après-guerre 1940-1945 s'ajoutant à l'usure du vieux parti, n'explique que mieux la faveur que connut le parti social chrétien unitaire, progressiste et déconfessionnalisé, qui conquiert la majorité absolue en 1950 (108 sièges) et qui gouverne le pays, en face de l'opposition socialiste (77 sièges), libérale (20 sièges) et communiste (7 sièges). Déconfessionnalisé, il ne s'est pas désintéressé de la question scolaire à laquelle il s'efforce d'apporter une solution nationale fondée sur l'égalité^{re} connaissance des enseignements libre et public à tous leurs degrés, et sur leur commun développement dans un régime d'égalité financière qui garantit le libre choix effectif des parents.

- 5) Appréciation de cette situation - Les chrétiens croient-ils possible et souhaitable une relation entre une formation politique et une église ou une doctrine religieuse?

Un parti catholique est fondé sur des principes communs qui unissent des citoyens. Ces principes peuvent procéder d'une doctrine religieuse, mais l'organisation du parti doit être séparée de celle d'une église. Conscients que la doctrine chrétienne n'impose pas le choix d'une forme politique déterminée, pourvu que le pouvoir s'exerce pour le bien commun des citoyens, les Chrétiens de Belgique sont attachés à la démocratie politique et sociale parce qu'ils la considèrent comme l'expression la plus adéquate de l'engagement chrétien. Prêts à défendre les droits de l'Eglise contre toute emprise politique qui porterait atteinte à sa liberté et à son expansion spirituelle, ils estiment que les différents plans sur lesquels se meuvent l'action de l'Eglise et celle de l'Etat ne rendent pas souhaitable la confusion du spirituel et du temporel dans le combat politique quotidien.

- 6) Les chrétiens de différentes confessions croient-ils une alliance politique souhaitable et possible?

Le problème de l'alliance politique des Chrétiens de différentes confessions ne se pose pas en Belgique.

- 7) Les non-chrétiens (et les partis qui les représentent) sont-ils anti-cléricaux - anti-chrétiens - anti-catholiques - anti-religieux?

Les non-chrétiens sont anti-cléricaux parce qu'ils s'opposent irréductiblement à toute intervention de l'Eglise dans le domaine politique, même quant aux questions "mixtes" qui engagent la doctrine et la morale chrétiennes. Notons d'ailleurs que de nombreux chrétiens sont également adversaires de toute intervention des hommes d'église dans la politique.

Les non-chrétiens se défendent souvent d'être anti-chrétiens. Ils accordent volontiers leur respect pour les idéaux chrétiens et affirment parfois leur foi dans une alliance entre chrétiens et non-chrétiens sur le terrain politique. Ces affirmations sont dignes de créance dans la mesure où le Christianisme est

réduit à des formules générales comme l'opposition au totalitarisme communiste, ou à un personnalisme de caractère libéral, plus exactement appelé "individualisme". En fait l'opposition aux Chrétiens est enracinée et fondamentale dès que le Christianisme se traite sous la forme spiritualiste qui marque la vocation surnaturelle de l'Homme. L'attitude des partis non-chrétiens dans le domaine scolaire et éducatif est caractéristique de cette opposition. De même leur attitude à l'égard du pluralisme.

L'anti-catholicisme est souvent affirmé par ceux-là mêmes qui se disent non opposés au christianisme. Il s'attaque particulièrement au caractère romain du catholicisme, en raison du lien qu'il constitue, à l'intérieur des frontières et au-delà; entre les membres de l'Eglise catholique.

Le sentiment anti-religieux est peu répandu sinon chez certains doctrinaires.

8) Y a-t-il au contraire un terrain d'entente - soit par exclusion du facteur religieux - soit par adoption du principe fondamental du personnalisme - et par l'acceptation du pluralisme idéologique

Le facteur religieux est à ce point immanent aux problèmes politiques belges que son exclusion ne paraît pas concevable.

Il y aurait un terrain d'entente dans l'adoption du principe fondamental du personnalisme. Mais il s'agit de s'entendre sur les mots et sur leur contenu. Les Libéraux y mettent une note individualiste qui soustrait la personne à toute solidarité vis à vis de la famille et des autres groupes sociaux. Quant aux partis marxistes; ils envisagent la personne sous un angle inacceptable pour des Chrétiens. Pour eux le personnalisme trouve son expression la plus parfaite dans la société collectiviste où, quoiqu'ils disent, la personne est sacrifiée presque entièrement à ce qui est présenté comme l'intérêt du groupe. Il y a parfois moyen, l'expérience l'a montré, de faire "un bout de chemin" ensemble, mais bientôt les divergences fondamentales rendent impossibles les solutions communes.

L'acceptation pure et simple du pluralisme idéologique constituerait certainement un terrain d'entente, mais les positions traditionnelles des non-chrétiens le rendent, en Belgique, impensable

9) Attitude des autorités religieuses vis à vis de la politique

Les autorités religieuses se gardent de toute intervention dans la direction de la vie politique, sinon, et avec grande réserve, dans les limites de leur magistère indirect, lorsqu'elles interviennent par exemple pour attirer l'attention des Catholiques sur les dangers d'une idéologie fautive (communisme) ou sur le devoir positif d'un choix (élections).

10) Voir annexe.

x

x . x

II. Doctrine et action politique

1) Questions destinées au pays où les chrétiens sont groupés en un parti

a) Joignez à votre réponse le texte de la constitution

Texte de la Constitution

b) Joignez à votre réponse le texte de votre programme politique

Texte du programme politique de Noël 1945.

c) Le programme de votre parti ne préconise-t-il de réformes constitutionnelles, lesquelles, sur quels articles de la constitution?

Le programme du parti ne préconise pas de réformes constitutionnelles. Ces questions sont liées à des problèmes nouveaux, telle l'intégration européenne

d) Si des réformes constitutionnelles ne sont pas expressément prévues à votre programme, sont-elles au moins préconisées par certaines fractions ou membres éminents du parti?

Aucune action précise n'a été entreprise à ce jour, dans le domaine constitutionnel interne, par des fractions ou des membres éminents du parti.

e) Votre programme comporte-t-il des réformes politiques importantes ne portant pas sur la constitution? par ex.: lois électorales, institutions provinciales ou municipales

Le programme du P.S.C. comporte des projets de réforme dans le sens de la décentralisation provinciale.

2) Questions destinées au pays où les chrétiens ne sont pas groupés en un seul parti

Question sans intérêt pour la Belgique.

3) Depuis la guerre, les chrétiens ont-ils fait aboutir des réformes qui portent la marque de leur doctrine? Lesquelles?

a) Domaine familial

- Création d'un Conseil de la Famille
- Relèvement constant des allocations familiales, allocations de la mère au foyer
- Aménagement progressiste de la fiscalité familiale.

b) Domaine scolaire

- loi du 13 juillet 1951 organisant le régime d'agrégation et de subsides aux établissements d'enseignement moyen libre
- réorganisation et subsides à l'enseignement technique

c) Domaine politique

- le vote des femmes aux Chambres Législatives.

d) Domaine social-économique :

- réforme de structure (loi du 20 septembre 1948) réalisant l'intégration des travailleurs aux trois stades de l'Économie : Conseil Centrale de l'Économie (sur le plan général)
- Conseils professionnels (sur le plan des grandes branches économiques) - Conseils d'entreprises (sur le plan de l'entreprise).

e) Promotion des professions indépendantes :

- création d'un Conseil Supérieur des Classes Moyennes, représentatif des milieux des négociants et artisans
- loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux en vue de la protection du fonds de commerce
- organisation de l'apprentissage artisanal en vue de la promotion et de la qualification des artisans indépendants.

4) Depuis la guerre, votre pays a-t-il vu consacrer des réformes qui vont à l'encontre de la doctrine politique des chrétiens, lesquelles?

Grâce à la participation des Sociaux-Chrétiens au pouvoir depuis 1947, aucune réforme n'a porté atteinte à la doctrine politique des chrétiens. Les Sociaux Chrétiens ont classé les communistes du pouvoir.

ANNEXE I : Tableau indiquant la composition des Chambres avec indication du nombre des députés et des suffrages recueillis par les différents partis aux élections dernières.
Chiffres absolus et en pourcentage

FORCES ACTUELLES EN PRESENCE

I. Nombre des Représentants (Elections 1950)

	<u>P.S.C.</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Communistes</u>
Chambre	108	20	77	7
Sénat	91	19	62	3

II. Chiffres électoraux obtenus par les différents partis à la Chambre des Représentants aux élections de 1950 - Pourcentage

<u>El. inser.</u>	<u>Votes val.</u>	<u>P.S.C.</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Soc.</u>	<u>Com.</u>	<u>Aut. p&e</u>
5.635.452	4.942.807	2.336.608	550.107	1.705.781	254.541	89.775
		47,68 %	11,25%	34,51%	4,74%	1,31%
